

# Commission des libérations conditionnelles du Canada

Rapport annuel sur les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences 2017-2018





Comme l'exige la <u>Directive sur les dépenses de voyages</u>, <u>d'accueil</u>, <u>de conférences et d'événements</u> du Conseil du Trésor, le présent rapport fournit de l'information sur les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, sauf l'information non divulgué en vertu de la <u>Loi sur l'accès à l'information</u> ou de la <u>Loi sur la protection des renseignements personnels</u>.

Les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences engagées par un ministère ou un organisme fédéral sont liées à des activités qui appuient le mandat du ministère ou de l'organisme et les priorités du gouvernement.

Les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences de la CLCC soutiennent l'exécution des programmes et la prestation des services fondamentaux suivants aux Canadiens :

- La CLCC est un tribunal administratif indépendant qui rend des décisions concernant le moment et les conditions des diverses formes de mise en liberté qui peuvent être accordées aux délinquants.
- La CLCC rend également des décisions au sujet de la suspension du casier et fait des recommandations en matière de clémence en vertu de la <u>prérogative royale de clémence</u>.

Les déplacements sont requis dans le cadre de la prestation du mandat de la CLCC. La composante la plus importante est le déplacement des commissaires et du personnel aux établissements correctionnels pour mener des audiences de libération conditionnelle. Des déplacements sont également requis pour la gouvernance interne, car le ministère compte au total six bureaux régionaux répartis dans cinq provinces. Une autre raison principale des déplacements de la CLCC sont les déplacements requis pour de la formation. L'importance de la cohérence nationale dans la prise de décision en matière de libération conditionnelle exige que le personnel et les commissaires participent à la même formation à l'échelle du ministère. La CLCC s'efforce de minimiser les frais de voyage dans la mesure du possible en encourageant les options, telles que la téléconférence et la vidéoconférence.

La CLCC s'efforce de minimiser dans la mesure du possible les frais d'accueil. Les dépenses sont principalement engagées par la CLCC en raison de l'obligation pour les employés de passer des périodes normales de pause ou de repas en raison d'opérations ou de réunions d'affaires. À titre exceptionnel, la CLCC offrira des frais d'accueil dans le cadre d'une activité telle que la formation des commissaires.

Les frais de conférence de la CLCC représentent généralement les frais d'inscription aux conférences lorsqu'un employé de la CLCC participe à titre de représentant officiel de l'organisation ou a présenté un sujet pertinent au mandat du ministère. Conformément aux exigences de rapport du Secrétariat du Conseil du Trésor, les dépenses pour assister à des

conférences où le but principal est de permettre aux participants de conserver ou d'acquérir des compétences ou des connaissances ne sont pas déclarées comme dépenses de conférence, mais plutôt comme formation.

Dépenses de voyages, d'accueil et de conférences

# Commission des libérations conditionnelles du Canada

Exercice se terminant le 31 mars 2018

Catégorie de dépenses	Dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 (en milliers de dollars)	Dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 (en milliers de dollars)	<b>Écart</b> (en milliers de dollars)
Voyages			
Activités opérationnelles	885 \$	847 S	38 \$
Principaux intervenants	43 \$	61 \$	(18 \$)
Gouvernance interne	288 \$	250 \$	38 \$
Formation	621 \$	430 \$	191 \$
Autre	7 \$	2 \$	5 \$
Total des dépenses de voyages	1 844 \$	1 590 \$	254 \$
Accueil	12 \$	10 \$	2 \$
Frais de conférences	13 \$	12 \$	1 \$
TOTAL	1 869 \$	1 612 \$	257 \$
Voyages internationaux effectués par le ministre et le personnel du ministre (compris dans Voyages)	0 \$	0\$	0\$

# Écarts importants par rapport à l'exercice précédent

### **Voyages:**

Les dépenses de voyages du ministère ont augmenté de 254 k \$ en 2017-2018 par rapport à 2016-2017. Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation des déplacements pour la formation. En 2017-2018, trente-sept (37) nouveaux commissaires ont été nommés à la CLCC, ce qui représente 50 % de son effectif actuel. En 2017-2018, la CLCC a offert sept sessions d'orientation de deux semaines au bureau national, et trois autres semaines de formation aux nouveaux commissaires dans les régions. Au cours d'une année type, la CLCC offre habituellement de deux à quatre séances d'orientation. De plus, le ministère a organisé une formation à l'intention des greffiers(ères) d'audience et des agents(es) d'examen des cas en 2017-2018 afin de renforcer la cohérence nationale.

### **Accueil:**

En règle générale, les dépenses consacrées aux activités d'accueil sont minimes. Par conséquent, un seul événement peut présenter un écart significatif en pourcentage entre les années. Les dépenses d'accueil du ministère ont augmenté de 2 k \$ en 2017-2018 par rapport à 2016-2017.

## Frais de participation aux conférences :

En règle générale, les dépenses consacrées aux conférences sont minimes. Par conséquent, un seul événement peut présenter un écart significatif en pourcentage entre les années. Les honoraires des conférences départementales ont augmenté de 1 k \$ en 2017-2018.